

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE JOUÉ-SUR-ERDRE

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/309 en date du 25 octobre 2019 une enquête publique est ouverte à la **mairie de JOUÉ-SUR-ERDRE**, pendant **une période de 31 jours, du lundi 9 décembre 2019 au mercredi 8 janvier 2020**, portant sur la demande présentée par la société « **Société d'Exploitation Éolienne Communes de l'Erdre (INERSY)** » en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour le projet d'extension du parc éolien des Touches, composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Joué-sur-Erdre.

Cette installation, soumise à autorisation, est rangée sous le n°2980-1° de la nomenclature des installations classées.

M. Jean-Claude HAVARD, retraité du port autonome de Nantes – Saint-Nazaire, automaticien, préparateur de travaux, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en **mairie de JOUÉ-SUR-ERDRE (87 rue du Bocage, 44 440 Joué-sur-Erdre)**, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| • Lundi 9 décembre 2019 | de 09 h 00 à 12 h 00 |
| • Mardi 17 décembre 2019 | de 09 h 00 à 12 h 00 |
| • Vendredi 20 décembre 2019 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| • Vendredi 27 décembre 2019 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| • Samedi 4 janvier 2020 | de 09 h 00 à 12 h 00 |
| • Mercredi 8 janvier 2020 | de 09 h 00 à 12 h 00 |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, **en mairie de JOUÉ-SUR-ERDRE** aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **en mairie de JOUÉ-SUR-ERDRE**.

Un registre dématérialisé sera mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1781> accessible également sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr)

Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en **mairie de JOUÉ-SUR-ERDRE (87 rue du Bocage, 44 440 Joué sur-Erdre)** ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1781@registre-dematerialise.fr. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les observations seront mises à la disposition du public sur le registre dématérialisé.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en **mairie de JOUÉ-SUR-ERDRE** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès la « **Société d'Exploitation Éolienne Communes de l'Erdre (INERSY)** » ayant son siège à **La Roche Bernard (56130) – ZA des Métairies II – BP 48**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale unique délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.